Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 065-216504332-20261028-DEC_2026_030-DE

COMMUNE DE SOUES

DECISION DU MAIRE

DEC-2026-030 - Demande de subvention pour le programme de modernisation de la piste de BMX auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-21, L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération n°D44/2024 du Conseil municipal en date du 11 Septembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

VU la délibération n°D61/2025 du Conseil municipal en date du 3 Décembre 2025 portant approbation du programme de modernisation de la piste de BMX ;

VU la décision du Maire n°D2025/56 en date du 10 Décembre 2025 portant demandes de subventions pour le programme de modernisation de la piste de BMX ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 Avril 2025 portant attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux à la commune de SOUES ;

VU les crédits inscrits au budget ;

VU le rapport de présentation du programme, annexé à la délibération n°D61/2025 susvisée,

CONSIDERANT que le Conseil municipal a arrêté le programme de modernisation de la piste de BMX à 199 470,65€ HT ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a confié à Mme le Maire le soin de solliciter tous les concours nécessaires au financement du programme ;

CONSIDERANT qu'après attribution des premiers financements sollicités il convient de compléter le plan de financement du programme ;

DECIDE

Article 1 :

De solliciter le concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre du reliquat du Fonds d'Aide aux Communes pour l'année 2026, selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 065-216504332-20261028-DEC_2026_030-DE

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Etat -DETR 2026	59 000	29,58
CD65 – Dynamisation des communes urbaines 2026	69 814,72	35
CATLP - Reliquat FAC 2026	10 000	5,01
Autofinancement mairie	60 655,93	30,41
TOTAL	**199 470,65**	**100**

Article 2 :

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2026, en section d'investissement.

Soues, le 28 octobre 2026

Maire,

CORONADO Danièle

MAIRIE DE SOUES (65)